



Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire
CR/529

Le 17 mars 2026

Aux Administrations des États Membres de l'UIT

Objet: **Articles 19 et 25 du Règlement des radiocommunications (RR), service d'amateur et service d'amateur par satellite**

Aux termes du numéro 25.1 du Règlement des radiocommunications (RR), les radiocommunications entre stations d'amateur de pays différents sont autorisées, sauf si l'administration de l'un des pays intéressés a notifié son opposition.

Afin d'informer les administrations de la situation relative à l'application de cette disposition par les différents États Membres, le Bureau des radiocommunications (BR) publie une annexe au bulletin d'exploitation de l'UIT qui résume la situation. Cette annexe devrait être publiée courant 2026.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir indiquer au BR, le **8 juin 2026** au plus tard, si votre Administration s'oppose aux radiocommunications entre stations d'amateur de votre pays et celles d'autres pays et, dans l'affirmative, de bien vouloir préciser quels sont les pays concernés. Sans réponse de votre part à la date indiquée, votre Administration sera considérée comme n'ayant pas d'objections à de telles communications.

Dans la même annexe, le BR publiera des informations concernant la forme des indicatifs d'appel assignés par les administrations, conformément aux numéros 19.68, 19.68A et 19.69 du RR, à leurs stations d'amateur et à leurs stations expérimentales. Ces informations doivent aussi parvenir au BR au plus tard le **8 juin 2026**.

La version la plus récente de cette annexe a été publiée en 2022 dans le Bulletin d'exploitation N° 1251 et est disponible sur le site web de l'UIT à l'adresse: <https://www.itu.int/pub/T-SP-OB.1251-2022/fr>. Le BR reste à la disposition de votre Administration, via l'adresse brmail@itu.int, pour toute précision dont elle pourrait avoir besoin en ce qui concerne les sujets traités dans la présente Lettre circulaire.

Mario Maniewicz
Directeur

Distribution:

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT
- Aux Membres du Comité du Règlement des radiocommunications